§ Ce qui donnait quelque créance à ce bruit, c'est que la porte de la clôture de la poudrière était ouverte du côté de la rue Saint-Charles. Qui avait ouvert cette porte?

L'autorité *militaire* s'est émue de cet incident et a ouvert une enquête.

Nominations ecclésiastiques. — M. Lefebvre, professeur à l'Institution Saint-Jean, est nommé vicaire à Lallaing. M. Delannoy, vicaire à Lille (Saint-Sauveur, est transféré à Haubourdin.

Wallers. — *Une fillette broyée par le train.* — Une fillette de sept ans, Philomène Leclercq, a été écrasée, vendredi soir, par le train express qui passe à Wallers à 7 heures du soir et qui vient de Lille. L'enfant était avec sa mère mais elle échappa à la surveillance de cette dernière. L'enfant a eu la tête broyée.

BELGIQUE

LA CRISE POLITIQUE

Les bourgmestres des grandes villes chez le Roi

Les bourgmestres — tous libéraux — de Bruxelles, Gand, Liége et Anvers s'étaient réunis hier et avaient demandé audience au Roi.

Celui-ci les a reçus ce matin, à onze heures et demie au palais de Laeken.

M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, a pris le premier la parole.

Il a parlé au Roi de « la situation impossible où les place un gouvernement qui les charge du maintien de l'ordre, tout en proposant un projet de loi qui soulève le pays. » Il a ensuite répété au Roi les arguments connus de la presse et des orateurs anticatholiques contre « l'iniquité » du projet de loi.

Les autres bourgmestres ont tour à tour développé le même thème que M. Buls, en se plaçant chacun à son point de vue local.

Tous ont demandé au Roi d'intervenir pour mettre fin à la crise.

M. Buls lui a conseillé de se débarasser de M. Vandenpeereboom.

Le Roi a écouté avec la plus grande attention les bourgmestres. Il s'est longuement entretenu avec eux.

Il a protesté de son attachement aux institutions nationales, de son affection pour le pays, de son vif sentiment de voir maintenir l'ordre, mais il s'est, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, retranché, en définitive, derrière son rôle de roi constitutionnel qui ne lui permet pas d'intervenir entre les partis.

L'audience a duré environ une heure.

Une entrevue entre le Roi et M. Vandenpeereboom

Le Roi a eu samedi matin une longue entrevue avec M. Vandenpeereboom, chef du cabinet.

Le *Petit Bleu* croit savoir que, pour le cas où les partis n'arriveraient pas à s'accorder la semaine prochaine sur une formule électorale, le Roi songerait à dissoudre les Chambres et à consulter le pays.

Le général Brialmont lancerait, à cette occasion, un manifeste en faveur du service militaire obligatoire, manifeste qu'il prépare déjà.

L'état des blessés

Les deux principales victimes des émeutes sont, on le sait, deux innocents ; le jeune Vandenberg, ouvrier typographe, et Deneef, un employé de tramway, atteint dans la cuisse de deux balles tirées par les émeutiers au moment du passage de la voiture sur laquelle il se trouvait.

L'état du premier est assez inquiétant.

Celui de Deneef est aussi satisfaisant que possible. Les balles ont été extraites cet après-midi. Et le blessé pourra bientôt se lever.

Manifestations en province

Des meetings et manifestations contre le projet ont eu lieu hier soir à Anvers, Liège, Gand, Louvain et Verviers, où les députés catholiques ont été hués par les « manifestants » à leur descente du train qui les ramenait de Bruxelles. Aucun incident grave.

Meetings à Anvers

Anvers, 1er juillet. — Les groupes libéraux progressistes, démocrates chrétiens, se sont réunis à neuf heures et quart à la Grande-Place.

Il y avait une foule énorme; tous les chefs libéraux et socialistes étaient présents.

Un cortège, comprenant 8 à 9.000 personnes, ayant en tête un groupe portant des drapeaux belges bleus (libéraux) et rouges (socialistes) a traversé la ville, poussant des huées devant les locaux catholiques et des acclamations devant la demeure du bourgmestre.

Arrivés place de la Commune, les manifestants tinrent trois meetings en plein air.

Du perron de l'Athénée royale, M. Delvaux, président de l'Association libéral; le docteur Terwagne et M. Goebsthack ont pris la parole.

Les orateurs libéraux, les socialistes, les démocrates chrétiens, ont prêché la résistance au projet électoral, et ont dit qu'Anvers fera plus que les autres villes, et qu'elle ne devait désarmer avant de savoir ce que M. Vandenpeereboom considérait comme proposition de conciliation.

Une bagarre épouvantable. — *Trois jeunes gens frappés mortellement à coups de couteau.* — Roulers, 1er juillet. — Une bagarre effroyable a éclaté hier à Ruysselede, près de Roulers.

Une bande de jeunes gens de la commune et des environs qui se trouvaient dans une salle de danses de l'endroit, en sont venus aux mains, on se sait encore au juste pourquoi, et le couteau fut tiré.

Trois des batailleurs restèrent bientôt sur le carreau, le corps lardé de coups de couteau.

Voici leurs noms ; Henri Vander Haeghen, de Ruysselede, Jules De Pauw et Auguste Busschaert, de Aelter.

Tous trois ont reçu les derniers sacrements.

Les deux premières victimes se trouvent dans un état qui laisse fort peu d'espoir de les sauver.

Les coupables sont arrêtés.

Gand. — *Un important incendie.* — Le feu a détruit, vendredi soir, la scierie à vapeur de M. Charles Martens, sur la rive gauche de la Coupure. Les dégâts sont évalués à 150,000 francs.

Nominations ecclésiastiques. — Mgr l'Evêque de Bruges a nommé : Directeur des Dames de la Ste-Famille, à Thielt, M. Ampe, bâchelier en philosophie et lettres, ancien principal du collège de Furnes, vicaire à Reckem. — Vicaire à Reckem, M. Van den Berghe, ancien coadjuteur à Houthem-lez-Furnes. — Vicaire à Loo, M. Godderis, ancien professeur au Petit Séminaire de Roulers.

Mouscron. — *Manifestation contre le Gouvernement interdite.* — M. le bourgmestre ayant appris que les socialistes organisaient une manifestation contre le gouvernement et invitaient à cet effet les démocrates chrétiens et les libéraux à y prendre part, a pris l'arrêt suivant :

Attendu qu'une manifestation est annoncée pour le lundi 3 juillet 1899, à huit heures du soir, place de la Gare.

Attendu que dans les circonstances actuelles, il importe de prendre des mesures pour garantir d'une manière efficace l'ordre public.

Vu les articles 94 et 106 de la loi communale.

Arrêté :

Art. 1er. — Tous cortèges, meetings, attroupements ou manifestations quelconques sur la voie publique sont interdits.

Art. 2. — Les attroupements ou rassemblements seront au besoin dispersés même par la force des armes.

Art. 3. — Les contrevenants seront punis conformément aux lois pénales.

Art. 4. — La présente ordonnance publiée et affichée dans la forme ordinaire, et immédiatement obligatoire, M. le commissaire de police est chargé d'en assurer l'exécution.

H. Mulliez, bourgmestre.

— *Une descente du parquet.* — Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Wouters, procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction et David, greffier, est descendu à Mouscron par le train de trois heures. Ces messieurs, accompagnés de M. Vandeleren, commissaire de police adjoint, se sont rendus au hameau de la Marlière, chez M. Verween Désiré, cabaretier, à l'effet d'entendre quelques témoins au sujet d'un commencement d'incendie dû à la malveillance, qui a eu lieu avant-hier au préjudice de M. Verween.

Le parquet est retourné à Courtrai par le train de six heures.

— *Un commencement d'incendie.* — Samedi, vers une heure du matin, des passants ayant remarqué un commencement d'incendie dans l'atelier de M. Désiré Verween, poêlier, rue de la Marlière, 125, à Mouscron, prévinrent ce dernier qui, à l'aide de quelques seaux d'eau, se rendit immédiatement maître du feu.

M. Verween constata ensuite que la serrure de la porte de l'atelier était fracturée. L'incendie avait été allumé à des copeaux placés en trois endroits différents.

Les dégâts évalués à 150 francs sont couverts par une assurance.

Les malfaiteurs sont inconnus. La police informe.

Espierres. — *Un vol de volailles.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs, restés inconnus, se sont introduits dans le poulailler de M. le curé et dans celui de M. Hector Paquet, et ont fait une rafle complète des volailles qu'ils refermaient.

La gendarmerie de St-Génois a ouvert une enquête.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUSCRON

Séance du vendredi 30 juin 1899

Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi 30 juin, à 7 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Busschaert, échevin.

Etaient présents : MM. Busschaert et Hollebecq, échevins; Parmentier, Coppenolle, Bonte, Debue, Deschutter, conseillers, et Coulon, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans aucune observation. On aborde ensuite l'ordre du jour.

Approbation de l'adjudication des travaux de pavage de diverses rues au Mont-à-Leux. — Un seul soumissionnaire, M. Charles Carette, entrepreneur à Courtrai, s'est trouvé en règle vis-à-vis du cahier des charges. Ayant soumissionné pour une somme de 17,743 fr., M. Carette a consenti à faire une réduction de 743 fr. De sorte qu'il a été déclaré adjudicataire pour 17,000 fr.

Le compromis d'adjudication, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Comptes scolaires de l'exercice 1898. — Le compte des écoles communales d'adultes se balance en recettes et en dépenses à 600 francs. Le compte est adopté sans observation.

Celui des écoles gardiennes accuse en recettes 2,071 fr. en dépenses 2,300 francs. Il donne donc un déficit de 229 fr. Comme ce déficit a sa raison d'être et que d'ailleurs le compte est conforme au budget, il est adopté.

Le compte des écoles primaires communales comporte 27,627 fr. 83 de recettes et 26,954 fr. 35 de dépenses ; l'excédent s'élève à 673 francs. Il est adopté.

M. Vanlangenhove. — Concernant l'instituteur de l'école du Risquons-Tout, une allocation de la commune de Reckem et une rétribution scolaire lui sont payées. Ne serait-il pas convenable de motiver ces rétributions dans le rapport?

M. Busschaert. — M. Bourgois, instituteur à l'école du Risquons-Tout, a été appelé antérieurement devant le collège échevinal, afin de donner des explications dans le sens que rappelle M. Vanlangenhove.

Mes collègues se souviennent peut-être encore des motifs allégués par M. Bourgois pour justifier ses demandes de subside.

Plusieurs conseillers font remarquer qu'il s'agissait des sous-instituteurs qui ne sont pas assez rétribués.

M. Vanlangenhove insiste pour que l'instituteur justifie ce qu'il reçoit.

Finalement, M. le président rappelle que le compte a été fait selon les prévisions du budget. Il y a donc lieu de l'adopter.

Mis aux voix, ce compte est également adopté à l'unanimité.

Le huis clos est prononcé pour la formation du rôle d'abonnement de 1899 (suite) et pour la fixation du traitement d'une sous-institutrice communale intérimaire.

La séance publique est levée à 7 heures et demie.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

DREYFUS A RENNES

Madame Dreyfus à la prison militaire

Paris, 1er juillet, 5 h. 20 soir. — Voici quelques détails complémentaires que nous relevons dans les dépêches adressées au *Temps* :

L'autorisation délivrée à madame Dreyfus sur l'ordre du général Lucas portait qu'elle pourrait s'entretenir avec son mari de neuf heures à dix heures. Mme Dreyfus s'est donc rendue à la prison militaire où de neuf heures à dix heures, elle est restée auprès de lui. Elle est sortie de la prison dans un état de profond abattement.

Son mari ne sait rien de tous les évènements qui se sont déroulés au cours de ces deux dernières années.

Le capitaine de gendarmerie proposé à la surveillance de Dreyfus et qui assistait à l'entrevue, s'est montré d'une courtoisie parfaite, se tenant discrètement à l'écart.

Le correspondant du *Temps* ajoute :

« Nous aurions voulu pouvoir obtenir après cette visite, soit de Mme Dreyfus, soit des membres de sa famille, quelques détails sur cette entrevue; mais les portes de la villa de Mme Godard demeurent inflexiblement closes. On ne reçoit personne, on ne veut rien dire.

A Brest

Brest, 1er juillet — C'est par les télégrammes venus de Paris à l'adresse des journalistes qui attendaient l'arrivée du *Sfax* que les autorités civiles et maritimes ont appris le débarquement de Dreyfus dans la presqu'île de Quiberon.

Peu après arrivait une dépêche officielle du directeur de la Sûreté générale informant le sous-préfet, M. Verne, que le passager du *Sfax* venait d'être interné à la prison militaire de Rennes par ses soins.

La nouvelle fut aussitôt communiquée à l'amiral Barrera, préfet maritime, qui la connaissait déjà par les correspondants de journaux.

Les conditions du travail. — Audition de MM. Waldeck-Rousseau et Millerand par la commission.

Paris, 1er juillet. — M. Waldeck-Rousseau et M. Millerand ont été entendus aujourd'hui par la commission du travail, au sujet du projet actuellement en discussion devant la Chambre, sur les conditions du travail.

On sait que, jeudi dernier, le gouvernement s'était engagé à faire rendre des décrets en Conseil d'Etat, en vue de l'application de certaines des réformes que comportait le projet de loi.

Le gouvernement a confirmé cette intention devant la commission. Le droit de l'Etat, a-t-il déclaré, peut s'exercer librement ; l'interdiction d'introduire dans les cahiers des charges des clauses limitatives résulte d'une ordonnance de 1837 et d'un décret de 1882. Or, il peut modifier, par décret, des dispositions prises par voie de décret ; en conséquence, il soumettra, au Conseil d'Etat, des décrets ayant pour objet d'appliquer, aux travaux exécutés pour le compte de l'Etat, les dispositions suivantes :

1° Repos hebdomadaire; 2° Limitation du nombre des ouvriers étrangers; 3° Garantie du salaire normal et courant; 4° Limitation de la durée du travail journalier; 5° La constatation ou la vérification du taux normal et courant du salaire, et de la durée normale et courante de la journée de travail.

Le reste du projet, d'ordre purement législatif, sera retenu par la commission et fera l'objet d'une proposition qui sera déposée à la rentrée.

M. Charles Ferry, président de la commission, fera une déclaration en ce sens à la tribune, et le président du Conseil confirmera cette déclaration.

M. Odilon Barrot a été nommé rapporteur à la place de M. Pierre Baudin, devenu ministre des travaux publics.

Mort subite d'un général, à Paris

Paris, 1er juillet. — Le général en retraite Robillard, demeurant, 14, rue Cortambert, a été frappé cette après-midi, vers une heure, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, pendant qu'il était chez un marchand de journaux, rue Guichard, n° 7.

Le cadavre a été transporté au domicile du défunt.

Les assurances contre les accidents du travail

Paris, 1er juillet. — On sait que M. Stanislas Ferrand, hier, a expliqué, à la Chambre, que les Compagnies d'assurances refusaient de recevoir à l'amiable, la dénonciation des polices.

Le gouvernement répondit que les assurés avaient le droit de dénoncer ces polices, par acte extraordinaire.

Dès ce matin, les huissiers requis, ont signifié aux compagnies un grand nombre de dénonciations; mais l'enregistrement a aussitôt réclamé aux huissiers une taxe de 1 fr. 25 par 100 fr. de salaire assuré, en annulant ces salaires pour toute la durée de la police.

Ainsi un entrepreneur assuré pour 400,000 francs de salaires annuels et dont la police avait dix ans de durée se voyait réclamer 50,000 environ pour l'enregistrement de son acte.

M. Stanislas Ferrand a saisi du fait MM. Waldeck-Rousseau et Millerand qui se sont engagés à s'entremettre auprès du ministre des finances.

Si l'enregistrement maintient sa prétention, une proposition de loi sera déposée, lundi, tendant, à l'enregistrement du droit fixe des dénonciations, au lieu du droit proportionnel.

La reprise des travaux à Monceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 1er juillet. — Le travail a repris ce matin, dans tous les chantiers en état, sans incident.

BULLETIN FINANCIER

du samedi 1er juillet

Paris, 1er juillet. — La liquidation de juin s'est achevée en baisse, comme elle avait débuté ; nous avons à plusieurs reprises expliqué qu'il ne pouvait en être autrement, la politique restant inquiétante et l'argent cher.

La question des reports n'a pas été résolue d'une manière favorable aux acheteurs; le Trois a payé de 0.24 à 0.30, le Brésilien et l'Extérieure 0.15, l'Italien 0.15 et 0.19, la Banque de France 10 et 15 francs, la Banque de Paris 2 fr., le Lyon 7 francs, le Nord 4.50, l'Orléans 6.70, le Suez 4 et 7, les Omnibus 4.50.

Quant aux cours de compensation ils se sont établis bien au-dessous de leur niveau du 31 mai ; leur infériorité est frappante. Juin aura été pour notre marché un mois de grande réaction. Notre rente surtout a souffert de la baisse, elle reste à 100,85 au lieu de 101,85.

De grosses livraisons de titres sont annoncées ; elles ne contribueront pas à faciliter le paiement des différences.

Il est possible que la clientèle des agents et des autres intermédiaires ne les paye pas intégralement et demande du temps pour s'acquitter. Déjà avant la liquidation on avait signalé l'exécution d'un grand spéculateur dont la position semblait exagérée et dangereuse pour tout le monde.

Le mois commence aujourd'hui aux derniers cours de la veille, sans changement notable dans les dispositions de la Bourse ; les causes de sa faiblesse et de son découragement sont permanentes et se feront probablement sentir encore en juillet.

Il n'y a pas d'autres négociations que celles qui peuvent être motivées par le travail de liquidation qui s'opère dans les bureaux.

Des affaires nouvelles sont annoncées; la Société générale porte son capital de 120 à 160 millions par la création de 80,000 actions libérées de 250 francs et réservées par préférence aux porteurs d'actions anciennes aux prix de 346 25.

Sous son patronage et par ses soins ont été en même temps introduites sur le marché du comptant les 25,000 actions de la Société générale industrielle électrique.

Fleurs de sureau sont demandées à acheter ainsi que feuilles de **noyer**, feuilles de **frêne, fume-terre, coquelicots, cassis,** racines de **pareille**, fleurs **tilleul, reine des prés;** faire sécher en grenier. S'ad. pharmacie Couvreur, Roubaix. 52700d

CHAPELLERIE FRANÇAISE & ANGLAISE
E. DESMET
RUE DE LA GARE

COMPTOIR DE
Bijouterie - Horlogerie - Lunetterie
SPÉCIALITÉS POUR MARIAGE

Alliances or contrôlé garanti 18 karats à 3,50 le gramme. Couverts argent 1er titre garanti a 10 cent. le gramme.
Marchandises neuves d'occasion. Prix incroyables.
La maison fabriquant elle-même une grande partie de ses articles reprend le vieil or en échange à 3 fr. le gramme.

Joseph I EKIMFE-HOLLEBECQ
Rue Curiale, 4, (près l'entrée de l'Eglise) **MOUSCRON**

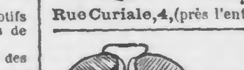

LA VUE
conservée et améliorée

par l'emploi des verres en **silex-achromatiques.** Pince-nez et Lunettes nouveaux systèmes ne tombant ni blessant le nez. Verre en cristal de **roche axe. Lunetterie et optique.** Baromètres. Thermomètres. Jumelles, Loupes, Compte-fils, Yeux artificiels, etc., etc, **Lunettes depuis 0,75. Pince-nez, depuis 1 fr. 25.** *A L'OPTOMÈTRE*, **JOSE**, opticien-spécialiste, 49, Grande-Rue, Roubaix. 46765

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

L'attitude de Dreyfus

Paris, 1er juillet. — M. Gaston de Maizières, envoyé spécial du *Gaulois* à Rennes, télégraphie les détails suivants sur l'arrivée de Dreyfus :

« Dreyfus a manifesté l'intention de se *défendre* devant le conseil de guerre avec la dernière énergie. Mme Dreyfus reverra son mari demain matin, à neuf heures; elle a, d'ailleurs, reçu du chef d'Etat-major du corps d'armée l'autorisation de faire, à son mari, des visites quotidiennes.

» On a répandu le bruit que le gouvernement se proposait *d'interdir* au commandant Carrière de faire entendre les témoins qu'il se propose de convoquer, notamment le général Mercier. Vous pouvez démentir ce bruit de la manière la plus formelle, il n'a jamais été question de cela.

M. de Maizières, qui a vu Dreyfus au moment où il entrait à la prison, l'a dépeint ainsi : S'il fallait absolument caractériser d'un mot l'attitude de cet homme, vu dans des circonstances spéciales, on pourrait dire que l'allure générale est celle d'un soupçonneux, méfiant, ramassé, sous une sorte de roulement d'épaules, de roulis du torse, il semble épier, depuis son départ de Quiberon. C'est M. Viguié qui l'a déclaré, il n'a prononcé que ce seul mot : Pardon, en s'excusant de passer avant un officier de gendarmerie.

L'arrivée du « Sfax » à Brest

Brest, 1er juillet. — Le *Sfax* est entré en rade, à six heures et demie, il a échangé les signaux d'usage avec le sémaphore de l'arsenal.

Les formalités sanitaires remplies, une vedette a aussitôt conduit à terre le commandant Coffinières de Nordeck et le vaguemestre.

Personne n'a été autorisé à monter à bord aujourd'hui.

Dans la soirée, le commandant Coffinières a été reçu à la préfecture maritime, par l'amiral Barrera, auquel il doit remettre son rapport.

L'équipage ne descendra pas à terre ce soir.

La traversée du « Sfax »

Brest, 1er juillet. — Le préfet maritime, l'amiral Barrera, a reçu ce soir à 9 heures, les journalistes, à qui il a bien voulu fournir quelques renseignements.

« Rien de particulier ne s'est produit à bord, durant la traversée du *Sfax*.

» Dreyfus occupait une chambre d'officier et, quand nous l'avons débarqué, le prisonnier était en bonne santé. Parti de Cayenne le 10 juin, à destination de Brest, le *Sfax* n'avait relâché que le 18 au Cap Saint-Vincent, pour y faire du charbon.

» Là, le commandant a reçu de nouvelles instructions du gouvernement, lui prescrivant de débarquer à Quiberon, en face du port Haliguen, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet.

» Le *Sfax* se remit en route le 20, règlant sa vitesse en conséquence : Le 30 juin, à 9 heures du soir, il était au rendez-vous; mais le temps était gros, la mer démontée et le stationnaire de Lorient, *Le Caudan* qui devait accoster le *Sfax* en mer, fut longtemps sans l'apercevoir.

» Ce ne fut qu'au bout de deux heures de recherches, qu'il découvrit enfin ses feux. Une baleinière fut alors mise à la mer et le transbordement s'opéra sans peine.

» On le sait, le *Sfax* ne reprit sa marche vers Brest qu'à trois heures de la nuit, se cachant des sémaphores et c'est seulement à trois heures cette après-midi qu'il était signalé par celui du Raz de Sein.

» L'amiral a dit que, ce matin encore, il croyait voir débarquer Dreyfus ici. Il avait même envoyé, dans la nuit, deux torpilleurs à sa rencontre, pour lui dire de ne pas pénétrer dans le goulet avant une certaine heure.

» L'un des torpilleurs devait prendre le prisonnier et le conduire à la poudrerie de Saint-Nicolas, à 12 kilomètres, où l'attendait un train spécial pour le conduire à Rennes. »

Les communications téléphoniques

Paris, 1er juillet. — Le sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes vient de décider que la transmission et la distribution des messages téléphonés seraient assurées jusqu'à onze heures du soir, dans les villes où le doubleservice téléphonique fonctionne au delà de neuf heures.

L'enseignement libre et les inspecteurs de l'Etat

Paris, 1er juillet. — M. Ribot, président de la commission d'enseignement, a précisé les termes de la décision prise par la commission de l'enseignement en ce qui touche l'inspection des établissements libres.

La loi de 1850, a-t-il dit, donne aux inspecteurs la faculté d'assister aux leçons, de se faire remettre les livres, les cahiers et les compositions et même d'interroger les élèves.

La commission a décidé de demander que les droits de l'Etat, en ce qui concerne les inspections, soient remis en vigueur dans toute leur étendue.

Troubles sanglants dans une ville espagnole Trois morts. — Neuf blessés

Barcelone, 1er juillet. — A Badalona, avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, la foule, armée de fusils, a fait feu sur les conseillers. Il y a eu trois morts et neuf blessés.

Barcelone, 1er juillet. — Les évènements de Badalona ont été provoqués à l'occasion de la constitution du conseil municipal, par des rivalités de parti entre conservateurs et républicains. Il s'agirait d'une pure question locale. L'une des personnes tuées était un employé de la municipalité.

Un bateau qui sombre en Angleterre Quinze victimes

Londres, 1er juillet. — Un terrible accident s'est produit à Piollhelo (pays de Galles). Un bateau de plaisance a sombré ; quinze personnes se sont noyées.

Une ville américaine incendiée par des nègres

New-York, 1er juillet. — Une sanglante collision s'est produite, aujourd'hui, entre des mineurs blancs en grève et des nègres, à Union-City (Illinois), que l'administration des mines avait fait venir pour remplacer les grévistes.

Deux nègres ont été tués ; il y a eu plusieurs blessés de chaque côté. Dans la soirée, les nègres ont mis le feu à la ville, qui a été entièrement détruite par les flammes.

Dernières nouvelles régionales

Détournement à Lille. — Il n'est bruit en ville que de la plainte déposée par la Chambre syndicale de l'Industrie Textile contre le nommé Ducrocq, candidat malheureux aux dernières élections municipales, conseiller prud'homme, secrétaire général de cette Chambre syndicale, un des principaux dirigeants du Parti collectiviste. Ducrocq, triste ouvrier, s'occupait plutôt de politique que de travailler et dépensait largement.

Quelques-uns de ses camarades étonnés de sa façon de vivre, conçurent quelques soupçons et vérifièrent ses livres; à la première vue, ils ne découvrirent rien, mais ils apprirent que Ducrocq avait touché 800 francs environ à la Coopérative du Rond Point.

Les 800 francs avaient été prélevés sur les 4,000 francs que la chambre syndicale a placé dans cette boulangerie.

M. le commissaire de police a ouvert une enquête et a interrogé Ducrocq qui, ayant été mordu il y a quelques jours par un chien, se trouve en traitement à l'hôpital.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du samedi 1er juillet 1899. — Louise Béghin, rue de l'Ommelet, 63. — Célina Lamblain, rue de la Perche, impasse Beaumarchais, 24. — Georges Lampe, cour Delezenne, 35. — Jules Deroubaix, rue de Denain, cour Flamencourt, 20. — Albert Claeys, rue Daguesseau, impasse Kléber, 4. — Georges Degand, boulevard de la République, 72.

Mariages. — Charles Pinguet, 29 ans, magasinier, rue d'Oran, 5, et Adolphine Nys, 31 ans, sans profession, rue Descartes, 38. — Joseph Varvenne, 55 ans, ajusteur, rue Marceau, 46, et Elise Saleinbrier, 45 ans, journalière, rue Marceau, 5. — Henri Blanchard, 25 ans, employé de commerce, rue du Tilleul, 122, et Léonie Lebrun, 23 ans, dévideuse, rue Boileau, 15. — Floris Dujardin, 26 ans, rentreur, rue du Tilleul, 211, et Adèle Malfait, 25 ans, contre-dame de savonnerie, rue d'Italie, 42.

Clément Sanctorum, 22 ans, mouleur en fer, rue des Fabricants et Augustine Snappe, 25 ans, fileuse, rue Notre-Dame des Victoires — Charles Cuvelier, 19 ans, appréteur, rue Molière et Anne Delcroix, 20 ans, bobineuse, rue de Mons. — Constant Lepoutere, 23 ans, menuisier, rue de Bethune, 11 et Léonie Wouters, 23 ans, doubleuse, rue Watt, 44. — Charles Acquart, 23 ans, paveur, rue Molière et Philomène Duflot, 23 ans, tisserande, rue de la Balance, 133.

Henri Buyk, 28 ans, appréteur, rue de Menin, 60, et Marie Heyndrickx, 29 ans, ménagère, rue de Menin, 60. — Emile Houtekins, 26 ans, monteur de chaînes, rue Franklin, 35, et Marcelline Seutin, 26 ans, ourdisseuse, rue de Mons, 19. — Alfred Allouis, 25 ans, lisseur, rue du Fort, 85, et Julia Vollekindt, 19 ans, couturière, à Tourcoing. — Henri Ponthieu, 57 ans, peigneron, rue des Lignes, 33, et Georgine Baligand, 55 ans, ménagère, rue Heilmann, 10.

Déclarations de décès. — Angèle Vandereecken, 19 ans, rue Voltaire, 1. — Joseph Thuillier, 5 mois, rue Blanchemaille. — Rosine Barenne, 59 ans, rue de Croix, 25. — Jeanne Wibaux, 6 mois, rue du Grand-Chemin, 15. — Flore Lalleman, 35 ans, rue Corot.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 1er juillet. — Ermerilde Berteloot, rue Saint-Pierre. — Julien Delisse, rue Fin de la Guerre. — Marie Caus, rue de Tunis. — Henri Debucquoy, rue Colbert. — René Maes, rue Buffon. — Arthur Vandermarlière, rue de Mons. — Julien Leveugle, rue de la Marlière.

Publications de mariages. — Henri Delescluse, 33 ans, briquetier, et Félicie Mangin, 41 ans, journalière. — Arthur Dessauvages, 22 ans, tourneur en fer, et Marie Bouckson, 23 ans, sans profession. — Jules Guermonprez, 30 ans, négociant, et Caroline Leroux, 26 ans, sans profession. — Henri Leleu, 35 ans, rattacheur, et Camille Lamblin, 34 ans, rattacheuse. — Eugène Delepoulle, avocat, et Marguerite Bruno, sans profession. — Joseph Bolch, 22 ans, camionneur, et Léonie Deplancke, 26 ans, soigneuse. — Georges Nutte, 26 ans, mécanicien, et Cécile Descamps, 26 ans, femme de chambre.

Louis Debaudringhien, 25 ans, menuisier, et Marie Vandenbroucke, 23 ans, tailleuse. — Georges Degand, 24 ans, tourneur en fer; et Ismerine Deschcemaker, 25 ans, sans profession. — Henri Dujardin, 28 ans, trieur, et Adelphine Catoire, 39 ans, sans profession. — Ramond Cornard, 24 ans, chef d'équipe, et Marie Wattrelot, 23 ans, dévideuse. — Désiré Dumortier, 24 ans, rentreur, et Céline Dumortier, 19 ans, soigneuse. — Henri Stelandre, 21 ans, teinturier, et Emilie Van Eenoo, 24 ans, soigneuse. — Arthur Nottebart, 29 ans, rattacheur, et Sophie Bulte, 24 ans, soigneuse.

Mariages. — Victor Carrette, 25 ans, tisserand, et Marie Wauters, 20 ans, tisserande. — Jules Lambert, 34 ans, poêlier, et Pauline Donckels, sans profession. — Louis Spriet, 25 ans, homme d'équipe, et Judith Lefebvre, 20 ans, doubleuse. — Denis Desmettre, 23 ans, tisserand, et Joachine Lemahieu, 53 ans, bobineuse. — Henri Desmettre, 24 ans, marchand de brosses, et Angèle Leclercq, 24 ans, sans profession. — Albert Delcourt, 25 ans, corroyeur, et Gabrielle Verlinck, 24 doubleuse.

Jules Beusschaert, 33 ans, trieur, et Juliette Beuscar, 33 ans, soigneuse. — Arthur Dumoulin, 21 ans, maçon, et Marie Cottoire, 22 ans. — Adolphe Tievers, 24 ans, tisserand, et Sidonie Vansteenbiste, 22 ans, rattacheuse. — Jules Grimonprez, 27 ans, teinturier, et Aline Deltour, 18 ans, sans profession. — Emile Annart, 32 ans, peintre en verre, et Julienne Braem, 24 ans, couturière.

Déclarations de décès. — Fernand Desbonnet, 5 ans, rue de Renaix, 5. — Henri Raffin, 1 an, rue Marengo, 20. — Palmyre Benoit, 11 mois, rue des Champs, 140.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 1er juillet. — Albertine Vanommeslaeghe, Touquet. — Raymond Demeulemeester, Sapin-Vert.

CROIX. — Déclaration de naissance du 1er juillet, — Georges Lefebvre, rue du Quai. — Décès. — Henri Vandamme, 11 ans, rue St-Pierre, 10.

COMPAGNIE FINANCIÈRE
Belge-Française
Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :
Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes
OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces
Opérations de Banque et d'Escompte
Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.
AU COURTAGE DE 1 0/00
et au cours moyen de la journée.
Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.
Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.
Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51330

Demandez partout le
SAVON LION ROUGE
Le plus économique
et le meilleur des savons pour la lessive
S'adresser pour la vente en gros :
Maison E. Gransir, 6, r. Nain, Roubaix 53615

AUX
FABRIQUES PARISIENNES
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
Maison Spéciale
DE
Trousseaux & Layettes
GRAND CHOIX DE LINGERIE FINE
Chemises d'hommes toutes faites
ET SUR MESURE

GUÉRISON DES HERNIES
Le docteur Bastin de Fontaine-l'Evêque (Belgique), le premier spécialiste herniaire, a fait à ce jour **2.200** cures radicales de **hernies.** Nouveau cas de guérison dans la région: Je soussigné, âgé de 42 ans, atteint d'une **hernie double** depuis 10 ans, certifie en avoir été guéri en 14 jours à l'Institut du Dr Bastin, à Fontaine-l'Evêque. Ma guérison est radicale, je ne porte plus bandage, je ne ressens plus rien.
Ed. Deprieux, débitant à Tourcoing, 101, rue de Paris.
N. B. — Guérison **radicale** garantie à vie, suppression absolue de tout bandage.
Paiement après guérison. Aucun danger : le Docteur répond d'avance de toutes les opérations qu'il entreprend. 42295—4544

60 ANNÉES DE SUCCÈS
ALCOOL DE MENTHE de RICQLÈS
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME instantanément la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les Maux de Cœur, de Tête, d'Estomac, les Indigestions, la Dysenterie, la Cholerine.
EXCELLENT aussi pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLÈS
51?

L'un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.
Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.
Imp. sur presse rotative Derriey.

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me FONTAINE, notaire à Avesnes-lez-Aubert (Nord)

Formation de Société

Aux termes d'un acte passé devant Me Arthur FONTAINE, notaire à Avesnes-lez-Aubert, le *six juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf*, enregistré, il a été formé une société en commandite simple entre M. Arsène BEAUVOIS, négociant, demeurant à Roubaix, rue Vauban, n° 42, *comme gérant responsable* et une autre personne dénommée audit acte comme commanditaire.

Cette société a pour objet, la fabrication et la vente d'engrais de laine, ainsi que le commerce de déchets ou produits ayant un lien quelconque avec cette fabrication ou intéressant la culture.

La durée de la société est de douze années qui ont commencé le premier juin 1899 et finiront le 31 mai 1911.

Le siège social est à Saint-André-lez-Lille, rue Sainte-Hélène.

La raison sociale est

BEAUVOIS & Cie

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs : dont cinquante mille francs ont été versés par M. BEAUVOIS en valeurs diverses et soixante-quinze mille francs en espèces par l'associé commanditaire.

La signature sociale, la gestion et l'administration de la société appartiennent à M. BEAUVOIS qui ne peut faire usage de la signature sociale que pour les besoins et affaires de la société.

Pour extrait,
Signé : FONTAINE.

Deux expéditions dudit acte de société ont été déposées le 15 juin 1899, l'une au greffe de la Justice de Paix du canton Ouest de Lille et l'autre au greffe du Tribunal de Commerce de Lille.

Pour mention,
59807d Signé : FONTAINE.

Etude de Me Félix CHATTELEYN, avocat-agréé à Roubaix, 15, rue Mimerel.

Formation de Société

Suivant acte sous signatures privées fait en quatre originaux à Roubaix le douze juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, portant la mention suivante : « Enregistré à Roubaix, le treize juin 1899 folio 91, case 1914, reçu cent quatre-vingt-onze francs vingt-cinq centimes décimes compris, (signé) : Halley,

M. François DELEDALLE-GENNEVOISE, fabricant de tissus, demeurant à Roubaix,

Et M. Arthur DUFOREST, aussi fabricant de tissus, demeurant à Roubaix,

Ont formé entre eux une société en nom collectif, pour la fabrication et la vente des tissus et de toutes les industries qui s'y rattachent,

La durée de cette société a été fixée à neuf ans et trois mois commencées le 1er juillet 1899 pour finir le 30 septembre 1908,

La raison et la signature sociales sont :

**FRANÇOIS DELEDALLE
ET
ARTHUR DUFOREST**

Le siège social est fixé à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes, n° 15.

La gestion et l'administration de la société appartiennent à chaque associé qui a la signature sociale, mais les associés ne peuvent faire usage de cette signature et elle n'engage la société que pour les affaires qui l'intéressent et inscrites sur les livres.

En conséquence tous billets, lettres de change et généralement tous engagements quelconques doivent exprimer la cause pour laquelle ils sont souscrits.

Aucun emprunt, aucune constitution de crédit à découvert chez les banquiers ne peuvent avoir lieu sans le concours et la signature des deux associés.

Il ne peut être prêté de fonds sociaux à qui que ce soit ni ouvert de crédit soit avec garanties, soit à découvert sans l'agrément des deux associés,

Aucune acquisition d'immeuble, aucun achat de matériel dépassant la somme de dix mille francs, aucune prise à bail ne peuvent être conclus sans le concours et la signature des deux associés,

Le capital social est fixé à soixante-quinze mille francs qui sont fournis à concurrence de cinquante mille francs par M. DELEDALLE et pour vingt-cinq mille francs par M. DUFOREST,

Un exemplaire dudit acte de société a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix et un autre au greffe de la Justice de paix du canton Nord de la même ville le premier juillet 1899.

Pour extrait,
(Signé) : François DELEDALLE-GENNEVOISE.
52804d Arthur DUFOREST.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Les créanciers chirographaires de la faillite du sieur Auguste Dutilleul, fabricant de fuseaux à Tourcoing sont avisés qu'un deuxième dividende de 2 0/0 est à leur disposition chez Me Duvillier, agréé à Tourcoing, syndic de ladite faillite. 52841d

Les créanciers de la faillite de la dame Vve Cherot, épicière à Tourcoing, sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Tourcoing salle des créanciers pour délibérer sur la nomination de nouveaux syndics et l'élection de contrôleurs le 4 juillet 1899 à 9 h. 1/4. 52842d

Jugement du Tribunal de Commerce de Tourcoing en date du 27 juin 1899 qui homologue le concordat intervenu entre le sieur Paul Terrin, négociant en vins et liqueurs à Tourcoing et ses créanciers.

Ce concordat emporte abandon d'actif et la différence entre le dividende donné et le capital nominal des créances payable à meilleure fortune. 52843d

Réunion des créanciers de la liquidation judiciaire de la société J. Marchand et Cie, teinturiers, 13, rue Ste-Germaine, Tourcoing, le 12 juillet 1899, à 9 heures 1/2, salle des assemblées de créances du Tribunal de Commerce de Tourcoing pour première affirmation et vérification des créances. 52844d

Réunion des créanciers de la liquidation judiciaire personnelle de M. Jules Marchand, teinturier à Tourcoing le 12 juillet 1899, à 9 heures 1/2, salle des assemblées de créanciers du Tribunal de Commerce de Tourcoing pour première affirmation et vérification des créances. 52845

Cabinet de M. Gges PETIT

Liquidateur
149, Boulevard de la Liberté
LILLE

Par actes sous-seings en date du 30 juin 1899, M. et Mme Albert **Derrez** ont repris la suite de l'exploitation du café-estaminet dit **(Brasserie Armentiéroise, café Ernest Bonte,)** à M. Jean Wuillaume, 8, place de la Gare, à **Roubaix,** et ce à partir du 1er juillet 1899.

Les communications concernant cette cession seront reçues en le cabinet de M. Georges PETIT, jusqu'au 12 juillet prochain inclusivement. 52525

IMMEUBLES A VENDRE OU A LOUER

Etude de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges,

L'adjudication fixée au 10 juillet de la maison située à Roubaix, rue d'Ath, n'aura pas lieu, la vente ayant été traitée de gré à gré. 52778d

Etude de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, successeur de Me DUTHOIT.

VILLE DE ROUBAIX

I. Rue de l'Ommelet, nos 186 et 188

DEUX

MAISONS

d'habitations

et 580 m. c. de fonds et terrain

II. Rue de la Paix, nos 21 et 23

SEPT

MAISONS

dont une front à rue, n° 23, à usage d'épicerie-buvette, et les six autres en cour derrière, à usage de journaliers, avec 409 m. c. de fonds et terrain.

III. Rue Turgot, à proximité de la rue Rollin, côté gauche d'une impasse.

HUIT

MAISONS

à usage de journaliers, avec 540 m. c. de fonds et terrain.

A adjuger définitivement

par suite de décès et pour sortir d'indivision

L'an 1899, le lundi 17 juillet, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges, 25.

Revenu annuel :

Article 1er	600 francs.
Article 2e	1.464 francs.
Article 3e	1,632 francs.

52811